

COMPTE RENDU DES TÉMOIGNAGES

SÉNAT,

MARDI, le 6 avril 1937.

Le Comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le Bill 12, Loi pourvoyant à la revision du système de comptabilité du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada, s'est réuni ce jourd'hui à onze heures du matin.

Le très hon. M. GRAHAM préside.

Le PRÉSIDENT: Nous avons ici ce matin M. George McDonald de la Chambre Canadienne de Commerce, de Montréal. Entendrons-nous M. McDonald?

M. McDONALD: Monsieur le Président, voulez-vous permettre à M. Morgan, le président de l'organisation, de dire d'abord quelques mots?

L'hon. M. DANDURAND: Lors de l'ajournement vendredi dernier, nous avions cru que M. Morgan, qui a déjà été entendu au Comité de la Chambre des communes et dont la déposition a été imprimée et est devant nous, ne rendrait pas témoignage devant notre Comité, à moins d'avoir d'autres remarques à nous présenter. Il serait inutile qu'il se répète en ce Comité. C'est du moins ce que j'ai pensé; je ne sais pas si le Comité a pensé comme moi.

Le PRÉSIDENT: Entendrons-nous ce que M. Morgan a à dire?

Quelques hon. SÉNATEURS: Oui.

L'hon. M. DANDURAND: Me permettez-vous de faire d'abord un exposé? Vendredi, nous avons eu une très intéressante réunion du Comité, à laquelle, je regrette de le dire, tous les membres du Comité n'étaient pas présents. L'article 24 prévoit que chaque année les comptes publics contiendront un appendice indiquant l'aide totale accordée à tous les chemins de fer, depuis la Confédération. L'article 23 énonce:

Les régisseurs du Trust des titres doivent soumettre tous les ans au Parlement (avec le rapport annuel des chemins de fer Nationaux du Canada) par l'intermédiaire du ministre des Transports un bilan ainsi qu'un rapport indiquant d'une façon sommaire les opérations du Trust des titres au cours de chaque année civile.

J'avais l'impression, lorsque nous nous sommes ajournés vendredi—le sénateur Meighen me rectifiera si je fais erreur—que la seule question dans notre esprit était de savoir si cet état devait figurer dans les comptes publics seulement comme appendice, ou être aussi annexé au bilan annuel des chemins de fer Nationaux du Canada. Je demanderai au sénateur Meighen s'il a ainsi compris le point où nous en étions.

Le très hon. M. MEIGHEN: Notre seule entente réelle a été que nous devrions terminer l'étude du Bill en Comité ce matin. La discussion a plutôt roulé sur ce dernier point que le leader du Gouvernement a mentionné, quant à la sagesse d'amplifier les bilans des chemins de fer Nationaux du Canada par une révélation plus étendue de ce qui était survenu sous forme d'avances, de déficits, et ainsi de suite. Je ne veux pas que l'on entende que je suis satisfait pour la simple raison que, certaines sommes faisant double emploi, elles devraient être éliminées de l'état des chemins de fer Nationaux du Canada. Je ne sais si le Comité m'appuie sur ce point, car je n'ai pas insisté. Nous ne devrions pas, sans nécessité, pro-